

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Cécilia BRIÈRE, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEAIS, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

Inscription à l'ordre du jour : sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'inscrire la question suivante « Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage : opérations effectuées le 05/08/2014 ».

- TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à hauteur de 100% de la surface. Cette exonération est applicable sur les abris de jardins autorisés à compter du 1^{er} janvier 2015.

- AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA STATION D'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Considérant que la reprise du marché de maîtrise d'œuvre par le cabinet Branchereau pour la construction de la station du bourg a nécessité l'établissement d'une nouvelle étude de projet, le conseil municipal décide de la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Branchereau d'un montant de 1 200,00 HT soit 1 440,00 € TTC, portant ainsi le marché à 14 582,20 € HT.

- PERSONNEL COMMUNAL : TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus – promouvables » est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique paritaire à 100 %.

- BUDGET COMMUNAL 2014 : DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Le budget primitif 2014 est modifié afin de prendre en compte un remboursement de Taxe Locale d'Équipement et de prévoir une recette supplémentaire au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : 2 755 € sont ajoutés en section de fonctionnement et 2 005 € en section d'investissement.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ORGANISATION DES « MATINEES RECREATIVES »

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers via l'Association Familles Rurales afin d'y organiser l'activité « matinées récréatives » du Relais Assistantes Maternelles. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux à compter du 9 octobre 2014 pour une période d'un an reconductible une fois, les activités ayant lieu une fois par trimestre.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le conseil municipal désigne M. Pascal CHEVROLLIER délégué titulaire et M. Nicolas LEGUET suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.

- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le conseil municipal soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE : OPERATIONS EFFECTUEES LE 05/08/2014

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire a réalisé un dépannage début août sur le réseau d'éclairage public dans la rue des Ventons et la rue de la Fleur de Lys suite à un orage. Le coût s'élève à 124,62 €. Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours au profit du SIEMML au taux de 75% soit un montant de 93,47 € TTC.

- QUESTIONS DIVERSES

Constitution de groupes de travail : le Maire propose de constituer 3 groupes de travail afin de déléguer et permettre à chaque conseiller de s'investir mais aussi pour prioriser les projets communaux :

- 1^{er} groupe : « Avenir de La Falaiserie » constitué de Nicolas LEGUET, Mélisa VIAUX, Guillaume JOUIN
- 2^e groupe : « Salles communales - salle des fêtes » constitué de Pascal CHEVROLLIER, Jean-Pierre VAUTHIER, Guillaume JOUIN, Bruno LEBRETON, David LANOUE
- 3^e groupe : « Aménagement du bord de l'eau et du village » constitué de Cécilia BRIÈRE, Jean-Jacques JUTEAU, Ghislaine BOURGEOIS

Formation PSC1 : une formation aux premiers secours est mise en place avec la commune de Chambellay pour le personnel le 8 et 15 octobre. Un second groupe peut se constituer avec les habitants des deux communes.

Bulletin communal : Mélisa VIAUX, Cécilia BRIÈRE, Jean-Pierre VAUTHIER et Ghislaine BOURGEOIS participeront à l'élaboration du bulletin communal.

A La Jaille-Yvon, le 23 septembre 2014
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

